

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 14 février 2020</b>	<b>N° 2020-137</b>

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY  
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10  
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 14 février 2020</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du développement économique</b>	<b>N° 2020-137</b>

---

**MIN de Bordeaux Brienne - Echange de foncier avec la société Kaufman & Broad Gironde -  
Modification du périmètre physique du Marché d'intérêt national de Brienne - Projet de désaffectation  
et de déclassement de foncier - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Max COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La société Kaufman & Broad Gironde Gironde va réaliser une opération de construction d'un immeuble tertiaire sur l'îlot Garnier, rue Beck à Bordeaux. Ce projet nécessite un échange de foncier de l'ordre de 149 m<sup>2</sup> environ, entre l'opérateur et la Métropole, qui présente l'intérêt de rationaliser le schéma de circulation du Marché d'intérêt national (MIN) et va permettre à l'opérateur un traitement de la façade de la future construction avec un alignement.

Il est précisé que ce foncier qui constitue en partie l'assiette de ce projet, est actuellement propriété de la société Garnier Garlandat, une promesse de vente va être signée par le promoteur. La surface exacte sera arrêtée après relevé topographique réalisé par un géomètre préalablement à la vente. Les parcelles concernées par cet échange et appartenant à la Métropole sont référencées BW 48 p et 129 p. Les parcelles du projet privé cédées ensuite à la Métropole, sont référencées BW 319p, BW 317p et BW 315p et font partie de l'assiette du projet immobilier, conformément au plan annexé.

Avant d'autoriser cet échange, il sera nécessaire de désaffecter et de déclasser le foncier métropolitain concerné (partie des parcelles BW 48 et 129) qui seront ensuite réintégrées dans le domaine privé de la Métropole.

Cet échange de foncier implique la modification du périmètre du MIN de Bordeaux Brienne. Elle doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Bordeaux Métropole et du Conseil d'administration du MIN, avant d'être soumise à autorisation du Préfet.

En effet conformément à l'article R761-21 du Code de commerce, toute extension ou réduction de l'enceinte du marché doit être approuvée par arrêté du Préfet chargé de la police du marché.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5217-2,

**VU** la convention de gestion du Marché d'intérêt national signée le 21 mars 2011 entre la Communauté urbaine devenue Bordeaux Métropole et la régie du MIN de Bordeaux Brienne,

**VU** le Code de commerce, et en particulier l'article R761-21, toute réduction ou extension de l'enceinte du marché nécessitant l'approbation du Préfet et donnant lieu à la signature d'un arrêté,

**VU** la délibération du Conseil d'administration du MIN du 13 décembre 2019

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'accepter l'échange de foncier proposé par un opérateur dans le secteur du MIN, permettant de rationaliser le schéma de circulation du Marché,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver la modification, conformément au plan ci-joint, du périmètre du Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne, et ce, sous réserve de l'autorisation préfectorale.

**Article 2 :** d'autoriser la société Kaufman & Broad Gironde Gironde (ou toute entité habilitée dans le cadre de l'opération de construction) à déposer une demande de permis de construire sur le foncier dépendant du domaine public (partie des parcelles BW 48 et 129). L'emprise comportant un accès au réseau eau potable sera exclue du foncier cédé et maintenue sur le domaine public.

**Article 3 :** de procéder, dès réception de l'autorisation préfectorale, et en vue de leur cession, à la désaffectation et au déclassement des parcelles BW 48p et BW 129p propriété de Bordeaux Métropole et représentant une superficie de 149 m<sup>2</sup> environ.

**Article 4 :** d'autoriser M. le Président à signer tout acte à intervenir lié à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b>	Pour expédition conforme,  le Conseiller délégué,  Monsieur Max COLES
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>19 FÉVRIER 2020</b>	